

Questions orales

M. Anguish: Quelles mesures le ministre des Finances est-il disposé à prendre pour mettre de l'ordre dans la comptabilité du Canada, comme le vérificateur général l'a prié de le faire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'invite le député à ne pas trop insister sur ce point, car il pourrait nous faire douter de ce qu'il vient de dire à son sujet. Je lui répète que, depuis des années, les opinions sont partagées sur ce point. De nombreux comptables ont pris position sur cette question, d'un côté comme de l'autre. Le débat est bien connu. C'est de notoriété publique. Les faits sont à la disposition de tous les intéressés. Je n'ai pas l'intention de donner suite personnellement à cette requête. Je suis certain que cette affaire reviendra sur le tapis. Si nous modifions notre position à cet égard, j'en informerai immédiatement le député.

* * *

LES ASSISTÉS SOCIAUX**L'AUGMENTATION DU NOMBRE À TORONTO**

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Au début de la semaine, le plus haut fonctionnaire du Grand Toronto a révélé que la ville comptait le plus grand nombre d'assistés sociaux de son histoire. M. John Kruger a dit qu'il y en avait un nombre record, nombre qui continuerait d'augmenter au fur et à mesure que les 170,000 chômeurs de la ville auraient épuisé leurs droits aux prestations d'assurance-chômage. Selon lui, il y en aurait 50,000 de plus à Noël. Je voudrais savoir ce que le ministre a l'intention de faire à ce sujet.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, entente fédérale-provinciale dont malheureusement ou pas les municipalités ne font pas partie, nous remboursons aux provinces 50 p. 100 de tous les coûts des prestations de bien-être. L'Ontario a conclu, pour sa part, une entente avec les municipalités en vertu de laquelle elle reverse à ces dernières nos fonds et les siens. Je n'ai aucun droit de regard sur cette entente et, à ma connaissance, on ne me transmet ni rapports ni renseignements concrets. Par conséquent, le gouvernement fédéral continuera à rembourser le plus tôt possible aux provinces, dans le cadre de cette entente, les factures de bien-être que ces dernières lui présenteront pour aider les Canadiens à passer cette période très difficile.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CHANGER L'ENTENTE SUR LE PROGRAMME À FRAIS PARTAGÉS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, dans le Grand Toronto, les frais d'assistance sociale augmenteront de 53 p. 100 l'année prochaine. D'après M. David Dodge, sous-ministre adjoint du ministère de l'Emploi, le problème, c'est que les municipalités n'ont pas l'argent nécessaire pour payer ces gens-là et que la responsabilité en incombe incontestablement au gouvernement fédéral. Ce problème ne se pose pas uniquement dans le Grand Toronto. Il va se poser dans toutes les municipalités du pays. Le ministre peut bien prendre une initiative et ouvrir la voie en changeant l'entente sur le Régime d'assistance publique du Canada pour éviter que, comme l'a déclaré la semaine dernière M. Ron Anderson, les

municipalités ne soient saignées à blanc par la forte augmentation du nombre d'assistés sociaux.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je ne crois pas qu'il faille se lancer dans un débat d'ordre constitutionnel sur quelque chose qui doit être fourni aux assistés sociaux. L'Ontario a décidé de charger les municipalités de répartir les sommes d'argent destinées à l'assistance sociale. J'ignore combien la province de l'Ontario donne aux municipalités. J'ignore par ailleurs si la province donne suffisamment d'argent aux municipalités et, d'après la Constitution, je n'ai pas à le vérifier. Le député veut soulever un problème d'ordre constitutionnel qui n'en est même pas un. Nous payons 50 p. 100 de l'ensemble des frais d'assistance sociale du pays. Nous versons cet argent aux provinces. C'est à elles d'ajouter les 50 p. 100 qui manquent, et pas moins. Cela dit, je conseille au député d'écrire une lettre à la province de l'Ontario pour continuer à se renseigner sur la responsabilité des municipalités.

LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, puis-je poser à madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question que j'ai posée au premier ministre l'autre jour? Le gouvernement va-t-il accepter la recommandation unanime du groupe de travail composé de députés de tous les partis selon laquelle la contribution du gouvernement fédéral au titre du Régime d'assistance publique du Canada devrait être plus élevée dans les provinces où le nombre de chômeurs et d'assistés sociaux est supérieur à la moyenne? Faisant preuve d'esprit de décision, le gouvernement va-t-il appliquer cette recommandation unanime d'un comité de la Chambre, recommandation qui est appuyée par certains députés libéraux?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je n'ai pas lu la recommandation mais je suis sûre que le programme est à la hauteur de l'esprit qui l'habite. Il a été conçu que telle façon que les gouvernements provinciaux décident de leur propre chef quelles sommes seront affectées aux diverses allocations, et ainsi de suite, à condition que les droits fondamentaux de la personne soient respectés. Le gouvernement fédéral rembourse automatiquement 50 p. 100. Par conséquent, toute province qui se trouve dans une situation plus difficile reçoit automatiquement davantage. Il ne faut pas oublier, de plus, qu'une telle province recevrait des fonds supplémentaires dans le cadre des paiements de transfert généraux du gouvernement du Canada, grâce à la péréquation.

• (1200)

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ACCEPTER LA RECOMMANDATION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le ministre sait pertinemment ce que l'équipe de travail tripartite a recommandé. Elle a recommandé que le gouvernement fédéral paie une quote-part supérieure à 50 p. 100 aux provinces qui, particulièrement éprouvées par la situation économique, sont quasiment ou totalement incapables de trouver l'argent dont elles ont besoin. Voilà ce que les députés libéraux—que dis-je—tous les députés ont recommandé à l'unanimité. Pour